

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE) - ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE - ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAP DE LA CAF

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides pour :

1- **Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** qui comprend :

- la prime à la naissance (Pn)
- la prime à l'adoption (Pa)
- l'allocation de base (Ab)
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour toute naissance ou adoption
- le complément de libre choix du mode de garde (Cmg)

2- L'**allocation de rentrée scolaire**

3- L'**allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**

4- L'**allocation journalière de présence parentale**

5- Les **allocations familiales** pour une famille ayant au moins 2 enfants à charge, 1 enfant dans les Dom, et selon ses ressources

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance>

Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) :

32 avenue de la Sibelle

75685 - Paris Cedex

<https://www.caf.fr/>